

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/09/2010

Réception par le Prefet : 06/09/2010

Publication : 10/09/2010



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2010-10-8-5

Séance du vendredi 3 septembre 2010

### **DESAFFECTATION DE L'ANCIEN COLLEGE JULES VERNE, A ILLZACH**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L. 3211-2 du code général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la circulaire du 9 mai 1989 relative à la désaffectation des biens des collèges,
- VU la délibération n° CG -2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Propose la désaffectation des biens immobiliers et mobiliers de l'ancien collège Jules Verne, à ILLZACH, sous réserve d'un avis conforme du conseil d'administration de l'établissement.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions